

breisten, il vint remplacer le général Turreau à Coblenz. Cette forteresse, assiégée depuis 9 mois, capitula le 27 janvier 1799, c'est-à-dire trois mois après l'arrivée de Dallemagne. On trouva dans la place 166 bouches à feu, 6,000 fusils, une pièce d'artillerie monstrueuse de 150, appelée le *Griffon* et envoyée à l'arsenal de Metz avec 12 canons de 24, nommés les *douze apôtres*.

Le jour même de la reddition d'Ehrenbreisten, notre général sollicita son admission à la pension de retraite par suite des rechutes continuelles de sa mauvaise santé. Le Directoire exécutif l'admit à jouir du traitement de réforme de son grade, attendu qu'il n'avait pas atteint le nombre de 30 années de service ; en même temps, il lui faisait parvenir un *sabre et une paire de pistolets d'honneur*, comme un témoignage de sa satisfaction à l'occasion de sa dernière victoire.

Il revint à Belley jouir des douceurs de la vie privée ; il y reçut les derniers embrassements de sa mère expirante et se maria quelque temps après avec M^{lle} Gaudet, dont il eut deux fils : le premier, mort à 20 ans ; le second, né en 1804, propriétaire à Belley, décédé le 14 avril 1867.

Rappelé à l'activité, il fut nommé, le 8 août 1799, inspecteur général de la 21^e division militaire. Après le 18 brumaire, Bonaparte, premier consul, le fit entrer au Corps législatif. Devenu empereur, Napoléon lui donna un commandement à la grande armée en 1807. Revenu après la paix de Berlin, il fut chargé d'un autre commandement à Wesel, en 1809, servit en Hollande et fut admis définitivement à la retraite à partir du 14 février 1811.

Désormais, Dallemagne se consacra aux travaux législatifs ; assidu aux séances de la Chambre, il en fut successivement *titulaire, secrétaire et vice-président* de 1801 à 1812. Fait baron de l'Empire, le 29 mars 1813, il était en route pour Belley, en juin suivant, lorsqu'il expira prématurément, à l'âge de 59 ans.

Son élévation dans l'ordre social fut une justice ; sa vie militaire fut un exemple utile de dévouement à sa patrie.

Son éloge funèbre a été prononcé par le chevalier Riboud à la tribune du Corps législatif, le 24 décembre 1813.

DUFAY.